

## Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 23 juillet 2018 sur la formation professionnelle initiale de

# Recycleuse / Recycleur avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 23 juillet 2018

No de la profession 95006



## R-Suisse

Verband Recycling Ausbildung Schweiz  
Association Formation Recyclage Suisse  
Associazione svizzera per la formazione nel riciclaggio

## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
1.1 But du plan de formation	3
1.2 Concept de la formation professionnelle initiale	3
<b>2. Bases de la pédagogie professionnelle</b>	<b>4</b>
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	6
<b>3. Profil de qualification</b>	<b>7</b>
3.1 Profil de la profession	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	8
3.3 Niveau d'exigences de la profession	9
<b>4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation</b>	<b>10</b>
Domaine de compétences opérationnelles a : Réception des matières	10
Domaine de compétences opérationnelles b : Tri, traitement et stockage des matières	12
Domaine de compétences opérationnelles c : Gestion et chargement des matières	15
Domaine de compétences opérationnelles d : Protection de la santé et sécurité au travail	16
Domaine de compétences opérationnelles e : Optimisation de la qualité, de la rentabilité et de la durabilité	19
<b>Elaboration</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 1 : Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.</b>	<b>23</b>
<b>Glossaire</b>	<b>27</b>
<b>Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles</b>	<b>30</b>

## Liste des abréviations

<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>CI</b>	Cours interentreprises
<b>CSFO</b>	Centre suisse de services Formation professionnelle   Orientation professionnelle, universitaire et de carrière
<b>CSFP</b>	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
<b>LFPr</b>	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OFPr</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>Orfo</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
<b>Ortra</b>	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>Suva</b>	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

# 1. Introduction

## 1.1 But du plan de formation

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>1</sup> de la formation professionnelle initiale de recycleur CFC sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation.

Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

## 1.2 Concept de la formation professionnelle initiale

Les trois lieux de formation, à savoir l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises, collaborent d'une manière étroite et flexible. Durant les trois années de leur formation professionnelle initiale, sanctionnée par un certificat fédéral de capacité, les personnes en formation développent des compétences opérationnelles dans les cinq domaines de compétences opérationnelles a à e.

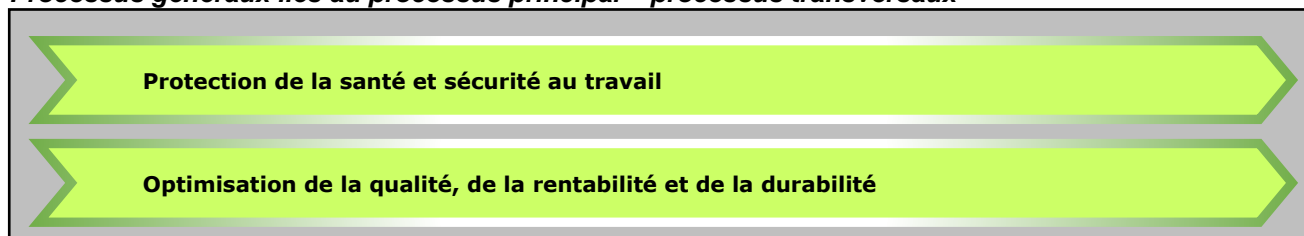
Pour développer toutes les compétences opérationnelles du recyclage, les personnes en formation peuvent effectuer, durant leur formation et selon les besoins, un stage pratique dans une autre entreprise (échange).

La formation professionnelle initiale dans le recyclage s'articule autour du **processus principal du recyclage**, qui comprend cinq sous-processus, du flux effectif des matières dans le processus et des **processus transversaux généraux**.

### *Processus principal du recyclage et sous-processus*



### *Processus généraux liés au processus principal – processus transversaux*



Pour pouvoir représenter les domaines de compétences opérationnelles et les différentes compétences opérationnelles d'une manière compacte et explicative (voir chapitre 3 Profil de qualification), et pour éviter des répétitions (car le processus du flux des matières n'est pas seulement linéaire), les cinq sous-processus du processus principal sont groupés en domaines de compétences opérationnelles de la manière suivante :

- ☞ Les deux sous-processus constituant des interfaces (entrée et sortie des matières) sont regroupés chacun dans un domaine de compétences opérationnelles (a, c).
- ☞ Les trois sous-processus effectivement importants pour la valorisation des matières (tri, traitement, stockage) sont regroupés en un seul domaine de compétences opérationnelles (b).

Par cette approche (processus, flux de matières et de matériaux), la branche entend former ses futurs professionnels aux bases des différentes relations qui existent entre les processus et ainsi promouvoir leur compréhension des cycles des matières.

<sup>1</sup> Voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de recycleuse CFC / recycleur CFC

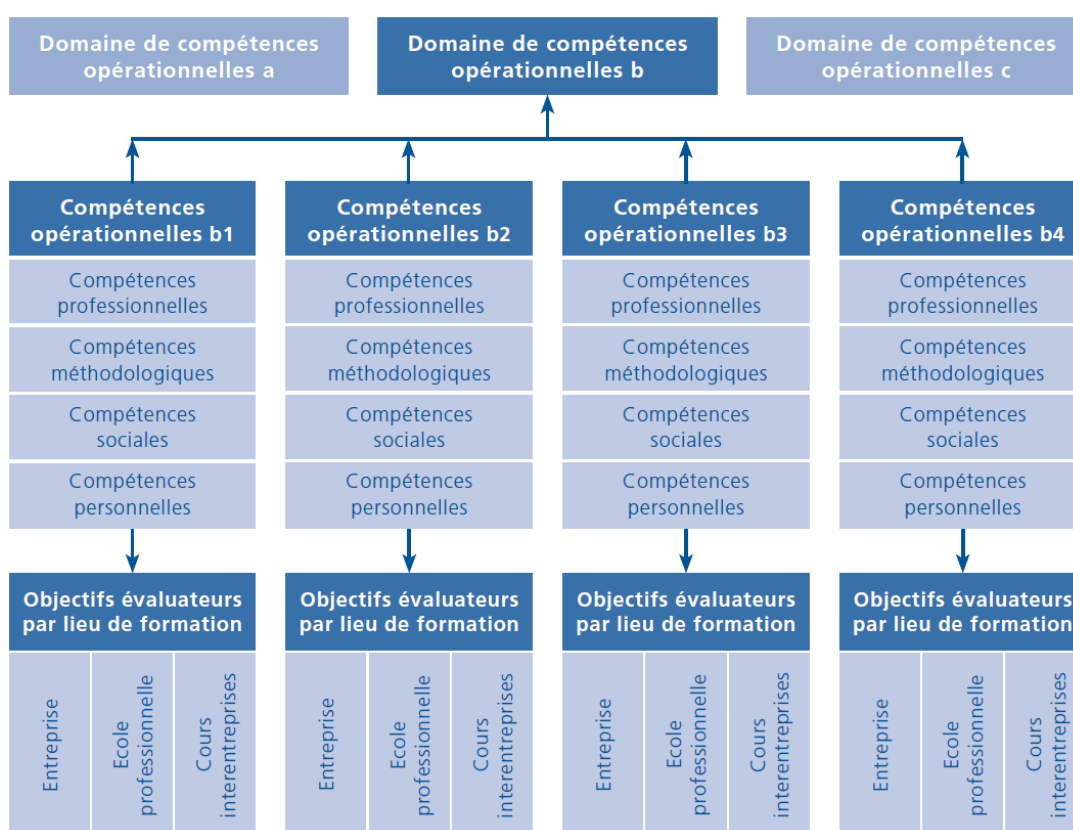
## 2. Bases de la pédagogie professionnelle

### 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de recycleuse/recycleur. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

*Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation*



La profession de recycleuse/recycleur comprend **cinq domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : « **Domaine de compétences opérationnelles b : Tri, traitement et stockage des matières** »

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine compétences opérationnelles b regroupe par exemple **cinq compétences opérationnelles**. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

## 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les recycleuses et recycleurs aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

### Compétence opérationnelle



## 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les recycleuses et recycleurs restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. OE d2.1 – <i>J'énumère les prescriptions légales et les obligations des employeurs concernant la sécurité au travail et la protection de tiers.</i>
C2	Comprendre	Les recycleuses et recycleurs expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. OE b2.5 – <i>Je décris des exemples de conditions des acheteurs, de même que les conséquences pour le traitement des matières.</i>
C3	Appliquer	Les recycleuses et recycleurs mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans diverses situations. OE a3.1 – <i>J'utilise les moyens de transbordement de l'entreprise (chariot élévateur à contrepoids et télescopique, gerbeurs) d'une manière ciblée, sûre, économique et respectueuse de l'environnement.</i>
C4	Analyser	Les recycleuses et recycleurs analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. OE d1.1 – <i>Je reconnais lors du travail quotidien les dangers et les risques possibles et prends les mesures correspondantes.</i>
C5	Synthétiser	Les recycleuses et recycleurs combinent les différents éléments d'une situation et les rassemblent en un tout. <i>Aucun objectif évaluateur de ce niveau.</i>
C6	Évaluer	Les recycleuses et recycleurs évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. <i>Aucun objectif évaluateur de ce niveau.</i>

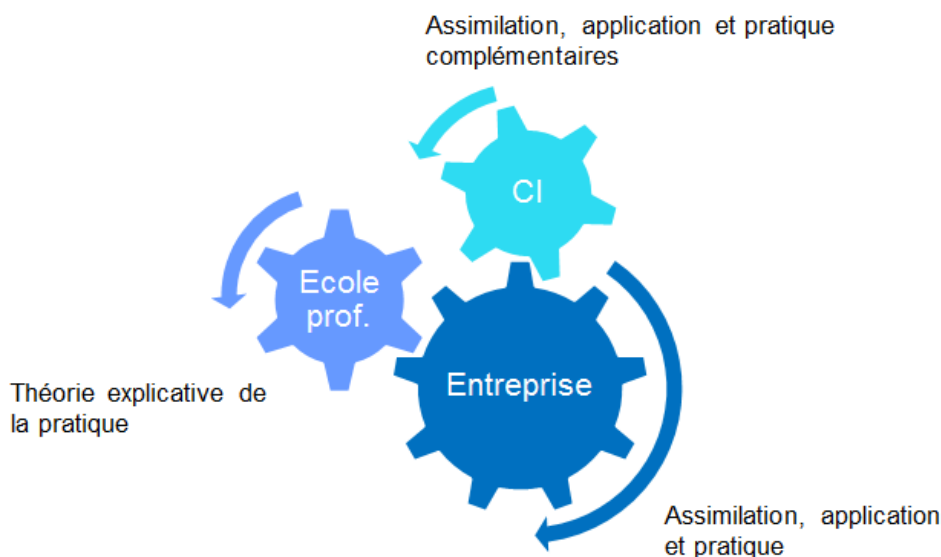
## 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- Ecole professionnelle : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- Cours interentreprises : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

### **3. Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les recycleurs CFC doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et à l'élaboration du supplément au diplôme.

#### **3.1 Profil de la profession**

##### **Domaine d'activité**

En tant qu'interlocuteurs compétents et accueillants, les recycleurs CFC réceptionnent les livraisons des clients, en identifient le contenu et refusent les matériaux et les matières étrangers à l'exploitation. Ils déchargent les matières acceptées, les trient, les traitent manuellement ou mécaniquement et les acheminent vers les circuits de matières, respectivement vers les lieux de stockage correspondants. Ils transfèrent les matières non valorisables par l'entreprise vers d'autres filières de valorisation ou d'élimination adéquates. Pour leur travail, les recycleurs CFC utilisent des machines, des appareils et des installations d'une manière ciblée, ils les nettoient et les entretiennent. Ils gèrent les stocks et, en utilisant les moyens de manutention, chargent les matières en vue de leur transport.

##### **Principales compétences opérationnelles**

Les recycleurs CFC disposent de compétences professionnelles opérationnelles dans les domaines de compétences opérationnelles suivants :

- a) Réception des matières
- b) Tri, traitement et stockage des matières
- c) Gestion et chargement des matières
- d) Protection de la santé et sécurité au travail
- e) Optimisation de la qualité, de la rentabilité et de la durabilité

##### **Exercice de la profession**

La sécurité au travail, la protection de la santé, ainsi que la protection de l'environnement sont des facteurs d'importance primordiale dans les entreprises de recyclage. Les nombreuses lois et ordonnances, ainsi que les prescriptions internes aux entreprises dans ces domaines constituent la base du travail des recycleurs CFC, dont le respect est obligatoire. Durant leurs activités, les recycleurs CFC reconnaissent les dangers de manière autonome, évaluent les risques et prennent les mesures de protection en conséquence, et ce afin d'assurer leur propre sécurité, mais aussi celle de tiers et de l'environnement.

Par leur travail quotidien et par la documentation précise des principales étapes du travail, les recycleurs CFC apportent une contribution précieuse à l'optimisation de la qualité, de la rentabilité et de la durabilité. Il est important qu'ils soient conscients des répercussions de leurs activités sur les étapes suivantes et agissent en conséquence.

##### **Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture**

Par leur travail dans une entreprise de recyclage, les recycleurs CFC contribuent dans une large mesure à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable et économique des énergies et des matières premières.

Les matières premières naturelles mondiales sont limitées et diminuent rapidement face à l'augmentation constante de la consommation. Il en résulte la nécessité d'obtenir des matières premières secondaires et d'éliminer les matières non valorisables. Toutes ces opérations doivent respecter les principes économiques de la protection de l'environnement, de l'économie des ressources et des énergies, de la rentabilité et de la durabilité. C'est pourquoi l'activité du recyclage est de plus en plus importante, tant au niveau économique que social. Les activités exercées par les entreprises de recyclage, telles que la réception, le tri, le traitement, le stockage, la gestion et l'acheminement des matières vers les cycles des matières, représentent une énorme contribution à la préservation des ressources naturelles

## 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles				
<b>a</b>	<b>Réception des matières</b>	<b>a1 – Réceptionner des matières</b> Ils réceptionnent les livraisons selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise, identifient les matières (genre, quantité, qualité) et refusent les matières ou le matériel étrangers à l'entreprise.	<b>a2 – Avoir un comportement compétent et accueillant</b> Ils font preuve d'un comportement compétent et accueillant lors du contact avec les clients et lors de la prestation de services.	<b>a3 – Décharger des matières</b> Ils déchargent, pèsent et enregistrent les matières acceptées en respectant les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise et maintiennent la sécurité et l'ordre sur la place de déchargement.		
<b>b</b>	<b>Tri, traitement et stockage des matières</b>	<b>b1 – Trier du matériel</b> Ils trient les matières selon les prescriptions de l'entreprise et les procédures et acheminent ces matières vers le traitement, l'élimination ou le stockage.	<b>b2 – Traiter des matières</b> Ils traitent les matières en tenant compte de leur composition et des conditions des acheteurs, soit manuellement ou mécaniquement. Ils recherchent toujours la meilleure valorisation possible, liée à un traitement économique et respectueux de l'environnement.	<b>b3 – Éliminer du matériel</b> Ils transfèrent les matières non valorisables dans l'entreprise, les corps étrangers et les marchandises dangereuses vers d'autres filières de valorisation ou d'élimination, tout en respectant les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.	<b>b4 – Stocker des matières</b> Ils manutentionnent et stockent les matières provenant du processus de traitement selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.	<b>b5 – Utiliser et entretenir des moyens d'exploitation</b> Ils utilisent des machines, appareils et installations, les nettoient et les entretiennent selon les indications des fabricants et les directives de l'entreprise.
<b>c</b>	<b>Gestion et chargement des matières</b>	<b>c1 – Gérer les stocks</b> Ils relèvent les données pour la comptabilité des stocks et l'inventaire, évaluent la disponibilité et transmettent ces informations à l'organe interne de traitement.	<b>c2 – Préparer le chargement</b> Ils retirent du stock les matières commandées selon les ordres reçus, et les préparent pour le transport.	<b>c3 – Charger des matières</b> Ils chargent les matières, selon le plan de chargement, sur le moyen de transport, en utilisant les moyens de manutention adéquats, et cherchent les papiers d'accompagnement auprès de l'organe responsable.		
<b>d</b>	<b>Protection de la santé et sécurité au travail</b>	<b>d1 – Prendre des mesures en cas de dangers</b> Ils reconnaissent les dangers liés à la place de travail, aux moyens d'exploitation et aux processus, évaluent les risques et prennent les mesures nécessaires à la protection du personnel, des biens et des tiers.	<b>d2 – Prendre les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail</b> Dans leur sphère de responsabilité, ils prennent les mesures nécessaires dans les domaines de la protection de la santé, la sécurité au travail, la prévention contre les maladies professionnelles, ceci tout en respectant les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.	<b>d3 – Traiter d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement les marchandises dangereuses</b> Ils reconnaissent au sein du processus de recyclage les marchandises dangereuses et autres déchets soumis à contrôle. Ils traitent et stockent ces produits d'une manière respectueuse de l'environnement et selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.	<b>d4 – Prendre les mesures relatives à l'organisation en cas d'urgence</b> En cas d'événements particuliers (incendie, accident, panne), ils prennent les mesures selon le plan d'intervention en cas d'urgence de l'entreprise (alarme, information), et procèdent aux mesures de premier secours.	
<b>e</b>	<b>Optimisation de la qualité, de la rentabilité et de la durabilité</b>	<b>e1 – Respecter les procédures et les critères de qualité</b> Ils respectent les exigences des procédures et de l'assurance qualité durant leur travail quotidien. Ils documentent leur travail selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.	<b>e2 – Promouvoir la rentabilité</b> Ils reconnaissent dans leur sphère de responsabilité d'éventuelles mesures d'optimisation des procédures, des flux de matières et processus de manutention, et documentent ces considérations.	<b>e3 – Protéger l'environnement</b> Ils respectent dans leur sphère de travail les prescriptions légales et internes de l'entreprise concernant la protection de l'environnement. Ils documentent ce respect selon les consignes de l'entreprise.	<b>e4 – Economiser les ressources</b> Durant tous les travaux du processus de recyclage, ils veillent à l'économie de l'énergie et des ressources.	



### **3.3 Niveau d'exigences de la profession**

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

### Domaine de compétences opérationnelles a : Réception des matières

*Ils accueillent les clients, réceptionnent des livraisons de matières, identifient et déchargent les matières.*

#### Compétence opérationnelle a1 – Réceptionner des matières

Ils réceptionnent les livraisons selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise, identifient les matières (genre, quantité, qualité), et refusent les matières ou le matériel étrangers à l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
a1.1		Je réceptionne le client, le classe selon les groupes typiques de clients et applique les conditions d'acceptation de mon entreprise. (C3)	
a1.2	Je décris les cycles des matières, explique les relations écologiques et économiques du recyclage, de l'utilisation linéaire des matières et des filières d'élimination. (C2)	Lors de la réception, j'informe les clients sur les cycles des matières et les relations écologiques et économiques, ainsi que les filières d'élimination. (C3)	
a1.3	J'explique le déroulement de la réception (système départ et franco), les différents systèmes d'élimination et de reprise, et classe les matières en conséquence. (C2)	J'informe le fournisseur des matières réceptionnées sur le déroulement de la réception (système départ et franco), et le dirige sur l'aire de l'entreprise. (C3)	
a1.4	Je décris les prescriptions légales à respecter lors de la réception de livraisons. (C2)	J'analyse la marchandise livrée et décide, selon les directives de l'entreprise, de son refus ou acceptation. (C4)	
a1.5	Je désigne et décris les principales sortes de matières, leurs propriétés, leur fabrication, leurs possibilités d'utilisation et de valorisation. (C2)	J'évalue et différencie la marchandise réceptionnée selon les matières, le genre de livraison (livraison unitaire ou mélangée), et la nécessité d'établir une bonification ou une facture pour le client. (C4)	
a1.6	Je décris les critères, méthodes, procédés et moyens auxiliaires (optiques, mécaniques, autres méthodes physiques et chimiques) pour la reconnaissance des matières et l'analyse des qualités. (C2)	J'analyse (genre et qualité) les matières et produits annexes avec les méthodes de mesure et d'analyse courantes dans la branche, et selon les exigences de l'entreprise. (C4)	Je désigne les différentes matières à l'aide des méthodes courantes (optiques, physiques, mécaniques, chimiques), et utilise à cet effet les moyens adéquats. (C3)
a1.7	Je décris les moyens usuels utilisés dans la branche pour déterminer les poids et les volumes, en explique le fonctionnement, l'utilisation et le manie- ment. (C2)		
a1.8	Je calcule la quantité, le poids, la surface, le volume et la masse, afin de déterminer la valeur des matières (poids brut, tare, poids net, éléments de déduction ou d'augmentation de la valeur). (C3)	Je définis les quantités, poids et volumes des matières et des produits annexes avec les moyens usuels de la branche. J'informe le client du résultat et établis les papiers nécessaires. (C3)	

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
a1.9	Je décris le contenu et la signification des documents de livraison et d'accompagnement. (C2)	Sur la base du contrôle d'entrée, j'établis les documents de réception et d'accompagnement, je les contrôle avec le client, et les corrige si nécessaire. (C3)	

### Compétence opérationnelle a2 – Avoir un comportement compétent et accueillant

Ils font preuve d'un comportement compétent et accueillant lors du contact avec les clients et lors de la prestation de services.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
a2.1		En contact avec mes supérieurs, collègues ou clients, je respecte les règles de la communication et me comporte d'une manière ouverte et coopérative. Je reconnais les violations à ces règles et contribue à trouver une solution constructive. (C4)	
a2.2		Durant mon travail journalier je me comporte correctement et me présente d'une manière soignée (habillement, hygiène, comportement général). (C3)	
a2.3	J'explique pourquoi une bonne collaboration au sein d'une équipe apporte de meilleurs résultats que lors du travail individuel. (C2)	Je respecte les instructions du chef d'équipe pendant l'exécution de mes tâches, et contribue ainsi à atteindre les buts communs. (C3)	
a2.4	J'explique à l'aide d'exemples l'importance d'un comportement correct en cas de réclamations. (C2)	J'écoute les réclamations internes et externes en restant poli et éduqué, je les traite et les documente selon les directives de l'entreprise, et je les transmets au responsable. (C3)	
a2.5	J'explique les expressions professionnelles les plus importantes du domaine du recyclage. (C2)	J'utilise dans mon travail quotidien les expressions professionnelles les plus importantes dans le domaine du recyclage. (C3)	

### Compétence opérationnelle a3 – Décharger des matières

Ils déchargent, pèsent et enregistrent les matières acceptées en respectant les prescriptions légales et consignes de l'entreprise et maintiennent la sécurité et l'ordre sur la place de déchargement.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
a3.1	J'explique les moyens de transbordement utilisés dans le processus du recyclage, notamment leurs composants, leurs domaines d'utilisation et leurs conditions et règles de sécurité basées sur des prescriptions légales pour l'utilisation. (C2)	J'engage les moyens de transbordement de l'entreprise (charriot élévateur à contrepoids et télescopique, gerbeurs) d'une manière ciblée, sûre, économique et respectueuse de l'environnement. (C3).	J'utilise des charriots élévateurs (à contrepoids, à mât rétractable, à timon) selon les prescriptions légales et d'une manière ciblée et sûre. (C3)
a3.2	Je décris les conteneurs les plus importants, leur affectation et utilisation, et les règles de fonctionnement du système pour les conteneurs échangeables (utilisation, reddition, élimination). (C2)	J'utilise les conteneurs disponibles dans l'entreprise d'une manière rationnelle et respectueuse des lois. J'organise l'échange ou le retour des conteneurs. (C3)	

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
a3.3		Je respecte à la station de déchargement les processus de l'entreprise et veille à maintenir l'ordre et la sécurité. (C3)	

## Domaine de compétences opérationnelles b : Tri, traitement et stockage des matières

*Ils trient le matériel livré, le traitent, et stockent les matières valorisées obtenues. Ils acheminent le matériel non valorisé dans leur entreprise vers d'autres filières de valorisation ou d'élimination.*

### Compétence opérationnelle b1 – Trier du matériel

Ils trient les matières selon les prescriptions de l'entreprise et les procédures et acheminent ces matières vers le traitement, l'élimination ou le stockage

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
b1.1	Je décris le potentiel de valorisation et le circuit des principales matières. (C2)	Je reconnais et décris le potentiel de valorisation des matières à trier. (C3)	
b1.2	Je décris les différents procédés de tri et les moyens techniques correspondants, leurs propriétés et influences sur la valorisation. (C2)	Je défini le procédé optimal et les moyens techniques correspondants pour le tri des matières, afin d'obtenir la meilleure valorisation possible. (C3)	
b1.3	Je décris les caractéristiques et critères de différenciation des matières, c'est à dire entre une matière valorisable, un corps étranger ou encore une substance dangereuse. (C2)	Je trie le matériel (manuellement, mécaniquement), le sépare entre matière valorisable, corps étranger et substance dangereuse, et achemine les différentes catégories vers les filières de traitement, de stockage ou d'élimination. (C3)	Je reconnais et trie le matériel (manuellement ou mécaniquement), le répartit en fractions valorisables, corps étrangers et matières dangereuses. (C3)
b1.4	Je décris les genres et types d'installations de stockage pour les matières valorisables, les corps étrangers et les substances dangereuses. (C2)	Je déplace les matières secondaires, les corps étrangers et les matières dangereuses avec les moyens de transbordement adéquats vers la filière de traitement ou au stockage. (C3)	

### Compétence opérationnelle b2 – Traiter des matières

Ils traitent les matières soit manuellement ou mécaniquement, en tenant compte de leur composition et des conditions des acheteurs. Ils recherchent toujours la meilleure valorisation possible, liée à un traitement économique et respectueux de l'environnement.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
b2.1	Je décris différentes étapes simples ou combinées d'un procédé de traitement de matières. (C2)	Je décris les étapes du processus de traitement des matières utilisé dans l'entreprise. (C2)	Je manipule des outils, machines et appareils destinés au traitement des matières. (C3)
b2.2	Je décris les principaux appareils, machines, aménagements et installations destinés au traitement des matières (démontage, découpe, nettoyage, com-	Je décide le déroulement, la technique adéquate, les moyens auxiliaires et les machines à utiliser pour traiter les matières de la manière la plus économique possible. (C4).	

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
	pression, etc.), leurs propriétés et aptitudes pour les différentes applications. (C2)		
<b>b2.3</b>	Je décris, à l'aide d'exemples, les frais du traitement des matières, les prix du marché des matières secondaires obtenues lors du processus, et en évalue la rentabilité. (C4)	J'examine les frais de traitement, la situation actuelle du marché et le potentiel de valorisation, afin de déterminer le processus de traitement le plus économique. (C4)	
<b>b2.4</b>	Je décris, à l'aide d'exemples, la plus-value écologique de la récupération de matières premières, et la compare pour diverses matières premières. (C2)		
<b>b2.5</b>	Je décris des exemples de conditions des acheteurs, de même que les conséquences pour le traitement des matières. (C2)	Je traite les matières d'une manière économique, écologique, sûre, en évitant le gaspillage des ressources et en respectant les conditions des acheteurs, dans le but d'atteindre une valorisation qualitative optimale. (C3)	
<b>b2.6</b>		Après le traitement, je nettoie la place de travail, de même que les moyens d'exploitation utilisés. (C3)	

### Compétence opérationnelle b3 – Éliminer du matériel

Ils transfèrent les matières non valorisables dans l'entreprise, les corps étrangers et les marchandises dangereuses vers d'autres filières de valorisation ou d'élimination, tout en respectant les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
<b>b3.1</b>	Je décris les prescriptions légales pour le stockage et l'élimination des substances dangereuses séparées lors du processus de recyclage. (C2)	J'achemine les substances dangereuses séparées vers les filières d'élimination, en respectant les prescriptions légales et celles de l'entreprise. (C3)	
<b>b3.2</b>		J'achemine les corps étrangers triés vers les filières optimales de valorisations, en respectant les exigences de l'entreprise. (C3)	

### Compétence opérationnelle b4 – Stocker des matières

Ils manutentionnent et stockent les matières provenant du processus de traitement selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
<b>b4.1</b>	Je décris les informations nécessaires sur les matières (propriétés, distances de sécurité, poids spécifique, émissions, etc.), sur le local de stockage (surface, volume, hauteur, charge admissible au sol), afin d'établir un plan de stockage. Je calcule la place de stockage nécessaire à l'aide d'exemples de matières. (C3)	J'établis des plans de stockage en tenant compte des propriétés des matières à stocker, des spécificités du lieu de stockage, de la sécurité, de la rentabilité du stockage et des prescriptions légales. (C4)	
<b>b4.2</b>	Je décris les conteneurs appropriés	Je choisis des conteneurs et les utilise d'une manière économique, sûre et	

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
	pour le stockage et le transbordement, leurs propriétés, affectations et domaines d'utilisation. (C2)	respectueuse de l'environnement, tout en respectant les prescriptions légales et celles de l'entreprise. (C3)	
<b>b4.3</b>	Je décris les propriétés chimiques et physiques des matières, et l'importance de ces facteurs pour le transport et le stockage. (C2)	Je stocke et empile d'une manière sûre les matières au lieu de stockage, selon le plan de stockage et en respectant les prescriptions légales, celles de l'entreprise et les propriétés chimiques et physiques des matières. (C3)	
<b>b4.4</b>		J'enregistre les données nécessaires sur le stock et les transmets à la comptabilité des stocks. (C3).	

### Compétence opérationnelle b5 – Utiliser et entretenir des moyens d'exploitation

Ils utilisent des machines, appareils et installations, ils les nettoient et les entretiennent selon les indications des fabricants et les directives de l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
<b>b5.1</b>		Je contrôle avant chaque utilisation l'état des machines (fonctions, dispositifs de sécurité, pannes, etc.), répare les défauts qui sont de ma compétence ou informe le service d'entretien. (C4)	Je manipule des outils, des machines et des appareils pour le traitement des matières, les utilise en toute sécurité, à des fins précises et selon les indications des fabricants. (C3)
<b>b5.2</b>		Je prépare la place de travail et règle les machines nécessaires au traitement. (C3)	
<b>b5.3</b>		J'utilise les machines à des fins précises, en toute sécurité, d'une manière économique et selon les indications des fabricants. (C3)	
<b>b5.4</b>	Je décris le but d'un nettoyage régulier, la différence entre l'entretien courant (huiler, graisser, contrôler, etc.), l'entretien et les réparations périodiques, et les travaux qui doivent être exécutés par un spécialiste. (C2)	J'entretiens les machines, exécute les travaux de maintenance qui font partie de ma sphère de responsabilité, en respectant les indications des fabricants et les exigences de l'entreprise. Je tiens à jour le journal d'entretien. (C3)	

## Domaine de compétences opérationnelles c : Gestion et chargement des matières

Ils gèrent les matières stockées, les préparent selon les ordres pour la livraison, et les chargent avec les moyens d'exploitation adéquats sur les moyens de transport.

### Compétence opérationnelle c1 – Gérer les stocks

Ils relèvent les données pour la comptabilité des stocks et l'inventaire, évaluent la disponibilité et transmettent ces informations à l'organe interne de traitement.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
c1.1	Je décris le but et les exigences du contrôle des stocks, de l'inventaire et de la comptabilité des stocks, ainsi que les documents et moyens auxiliaires qui doivent être utilisés à ces fins. (C2)	J'enregistre les données d'entrée et de sortie des matières selon les exigences de l'entreprise, et transmets ces données sur documents ou par voie électronique à la comptabilité des stocks. (C3)	
c1.2	Je calcule la valeur des matières stockées à l'aide d'exemples d'inventaires de stocks. (C3)	Je relève périodiquement les stocks des matières selon les exigences de l'entreprise, et actualise l'inventaire avec les nouvelles données. (C3)	

### Compétence opérationnelle c2 – Préparer le chargement

Ils retirent du stock les matières commandées selon les ordres reçus, et les préparent pour le transport.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
c2.1	Je décris les règles (répartition des poids) et les prescriptions légales (charges maximales, dimensions, documents d'accompagnement) concernant le chargement et le transport de marchandises, et explique leur signification et les responsabilités. (C2)	Je planifie le chargement selon les ordres reçus, et défini où, quand, qui et quelle quantité doit être chargée. (C3)	
c2.2	Je décris les moyens de transport usuels de la branche, les installations de levage et de chargement, les élingues, et explique leurs utilisations et les exigences légales pour l'engagement de ces moyens. (C2)	Je récupère selon les ordres les données des matières qui doivent être retirées du stock, de même que les informations nécessaires sur le véhicule de transport qui doit être chargé. (C3)	
c2.3	J'énumère les exigences légales en vigueur pour le transport des matières, des corps étrangers et des substances dangereuses, et j'explique la responsabilité pour le respect de ces prescriptions. (C1)	Je commande en interne les documents de chargement et d'accompagnement nécessaires, et en contrôle l'intégralité. (C3)	

**Compétence opérationnelle c3 – Charger des matières**

Ils chargent les matières, selon le plan de chargement, sur le moyen de transport en utilisant les moyens de manutention adéquats, et cherchent les papiers d'accompagnement auprès de l'organe responsable.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
<b>c3.1</b>	Je décris les forces qui interviennent lors du transport et du chargement des moyens de transport (statique, dynamique et énergie), de même que les exigences et règles de sécurité à observer. (C2)	Je charge avec les moyens de transport de l'entreprise les matières sur le véhicule de transport. Je me réfère au plan de chargement ou aux indications reçues, et veille au bon positionnement, à la répartition et la sécurité du chargement. (C4)	
<b>c3.2</b>	Je décris les élingues courantes utilisées dans la branche pour le transport, le chargement et le transport des marchandises, de même que les applications, les exigences légales et les responsabilités pour le respect de ces règles. (C2)	Je contrôle avec le chauffeur les documents de chargement et d'accompagnement, lui fais contresigner ces documents, lui remets les copies nécessaires et transmets les documents en interne à qui de droit. (C3)	

## Domaine de compétences opérationnelles d : Protection de la santé et sécurité au travail

Ils reconnaissent les dangers à la place de travail. Ils adoptent les mesures adéquates pour assurer leur protection personnelle, celle des collaborateurs, des clients, de tiers et des biens.

**Compétence opérationnelle d1 – Prendre des mesures en cas de dangers**

Ils reconnaissent les dangers liés à la place de travail, aux moyens d'exploitation et aux processus, évaluent les risques et prennent les mesures nécessaires à la protection du personnel, des biens et des tiers.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
<b>d1.1</b>	J'explique à l'aide d'exemples les dangers et les risques possibles lors du travail. (C2)	Je reconnais lors du travail quotidien les dangers et les risques possibles et prends les mesures correspondantes. (C4)	Je reconnais les dangers et les risques possibles lors du travail et prends les mesures correspondantes. (C3)
<b>d1.2</b>	Je décris les dangers et risques d'accident lors de la préparation et de l'exécution de travaux. J'explique les mesures de sécurité adéquates. (C2)	J'exécute chaque ordre de travail en respectant les mesures de sécurité adéquates. (C4)	
<b>d1.3</b>	J'explique les exigences légales et les règles de sécurité usuelles pour la branche afin d'éviter des accidents ou maladies professionnels, de même que mes droits et obligations relatifs au respect de ces exigences. (C2)	Je respecte dans mon travail quotidien les prescriptions légales et celles de l'entreprise pour éviter les accidents et maladies professionnels. (C3)	Je respecte les prescriptions légales et les règles de sécurité spécifiques de la branche pour éviter les accidents et maladies professionnels. (C3)



**Compétence opérationnelle d2 – Prendre les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail**

Dans leur sphère de responsabilité, Ils prennent les mesures nécessaires dans les domaines de la protection de la santé, la sécurité au travail, la prévention contre les maladies professionnelles, ceci tout en respectant les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
d2.1	J'énumère les prescriptions légales et les obligations des employeurs concernant la sécurité au travail et la protection de personnes tierces. (C1)	Je reconnais à ma place de travail des situations contraires aux règles de la sécurité, les corrige ou les annonce à mon supérieur. (C4)	
d2.2	J'explique les mesures pour le maintien de la sécurité des collègues de travail, des personnes tierces et des moyens d'exploitation. (C2)	Dans mon travail quotidien, je prends les mesures nécessaires au maintien de la sécurité des collègues de travail, des personnes tierces et des moyens d'exploitation. (C3)	Je prends les mesures nécessaires au maintien de la sécurité des collègues de travail, des personnes tierces et des moyens d'exploitation. (C3)
d2.3	J'énumère les moyens de protection indiqués pour ma profession, en explique les effets, l'utilisation et l'entretien. (C2)		
d2.4	Je décris les exigences pour les EPI (équipement de protection individuel) et leur importance pour la protection de la santé. (C2)	Je protège ma santé lors du travail en utilisant les EPI correspondants pour toutes les activités. (C3)	
d2.5	Je décris les dangers et risques provenant des substances dangereuses (ex. poussières, liquides, gaz, radiation, nanoparticule) pour ma santé, les conséquences possibles et les mesures de protection pour la santé. (C2)	Je reconnais dans l'entreprise les dangers provenant des substances dangereuses, prend les mesures pour les combattre et me protège avec l'équipement de protection adéquat. (C4)	Je reconnais dans l'entreprise les dangers provenant des substances dangereuses, prend les mesures pour les combattre et me protège avec l'équipement de protection adéquat. (C3)
d2.6	Je décris les mesures pour le maintien de mon aptitude à travailler et pour une bonne ergonomie au travail. (C2)		
d2.7	Je décris les contraintes physiques pour le corps lors des activités professionnelles (squelette, articulations, muscles, positions forcées), de même que les conséquences et mesures de réduction de ces contraintes. (C2)	J'évite ou réduit lors de mon travail journalier les contraintes physiques pour mon corps en respectant les bases de l'ergonomie et en utilisant les moyens auxiliaires adéquats. (C4)	

**Compétence opérationnelle d3 – Traiter d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement les marchandises dangereuses**

Ils reconnaissent au sein du processus de recyclage les marchandises dangereuses et différencient les déchets spéciaux et autres déchets soumis à contrôle. Ils traitent et stockent ces produits d'une manière respectueuse de l'environnement et selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
d3.1	J'explique les termes « marchandise dangereuse, déchet spécial et déchet soumis à contrôle », et cite des exemples de telles substances dans les entreprises de recyclage. (C2)		
d3.2	J'explique les prescriptions légales et les règles pour la manutention sûre et correcte de déchets spéciaux, des déchets soumis à contrôle et des marchandises dangereuses. (C2)		

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
<b>d3.3</b>	J'explique le concept d'élimination des marchandises dangereuses, des déchets spéciaux et des déchets soumis à contrôle en Suisse. (C2)	Je reconnais dans l'entreprise les marchandises dangereuses, différencie les déchets spéciaux et les déchets soumis à contrôle, je les déplace et les stocke selon les prescriptions légales et celles de l'entreprise, d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement, ou alors je les achemine vers des filières professionnelles d'élimination. (C3)	
<b>d3.4</b>	J'explique des réactions chimiques et des interactions des marchandises dangereuses sur l'environnement, les dangers que cela représente et les mesures correspondantes. (C2)	Je tiens compte des réactions chimiques et des interactions sur l'environnement que peut provoquer la manutention de marchandises dangereuses (déchets spéciaux, déchets soumis à contrôle), et prend les mesures nécessaires pour éviter ces effets. (C4)	

#### Compétence opérationnelle d4 – Prendre les mesures relatives à l'organisation en cas d'urgence

En cas d'événements particuliers (incendie, accident, panne), ils prennent les mesures selon le plan d'intervention en cas d'urgence de l'entreprise (alarme, information), et procèdent aux mesures de premier secours.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
<b>d4.1</b>	J'explique les procédures et points importants d'un plan d'urgence d'une entreprise, mes devoirs et ceux de l'entreprise. (C2)		J'explique le plan d'urgence du CI, son fonctionnement et mes tâches. (C2)
<b>d4.2</b>		Lors d'un cas d'urgence, j'applique les procédures, mesures et comportements prévus dans le plan d'urgence. (C3)	Lors d'un cas d'urgence, j'applique les procédures, mesures et comportements prévus dans le plan d'urgence. (C3)
<b>d4.3</b>	J'explique les droits et les obligations des personnes qui exécutent des premiers secours. (C2)	En cas d'accident de travail, j'applique les mesures d'urgence adéquates pour sauver la vie des personnes blessées. (C3)	En cas d'accident de travail, j'applique les mesures d'urgence adéquates pour sauver la vie des personnes blessées. (C3)

## Domaine de compétences opérationnelles e : Optimisation de la qualité, de la rentabilité et de la durabilité

Ils travaillent dans leur sphère de responsabilité en respectant les principes de la protection de l'environnement, ceux de l'assurance qualité et de l'économie, ceux de l'efficacité des ressources et des énergies. Ils adoptent les mesures adéquates afin d'optimiser la qualité et la rentabilité, mais aussi pour améliorer le rendement énergétique et la gestion des ressources.

### Compétence opérationnelle e1 – Respecter les procédures et les critères de qualité

Ils respectent les exigences des procédures et de l'assurance qualité durant leur travail quotidien. Ils documentent leur travail selon les prescriptions légales et les consignes de l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
e1.1	J'explique l'importance des matières premières primaires et secondaires, du recyclage et du maintien de des matières premières dans le circuit des matières, en respectant le principe « réduire, éviter, recycler, éliminer ». (C2)		
e1.2	Je documente les étapes importantes du développement du recyclage. (C2)		
e1.3	Le décris le processus et les étapes du processus de recyclage. (C2)	Je respecte les exigences de l'entreprise concernant les processus de travail et les flux des matériaux. (C4)	
e1.4	J'explique l'importance du contrôle de la qualité et la fonction des instruments de contrôle de la qualité. (C2)	J'exécute des contrôles de la qualité, documente et compare les résultats avec les exigences de l'entreprise. (C4)	

### Compétence opérationnelle e2 – Promouvoir la rentabilité

Ils reconnaissent dans leur sphère de responsabilité d'éventuelles mesures d'optimisation des procédures, des flux de matières et processus de manutention, et documentent ces considérations.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
e2.1	Je décris le déroulement d'un processus de recyclage d'une entreprise, les conséquences dues aux temps morts, temps d'attente et interruptions, et les mesures nécessaires pour les éviter ou les corriger. (C2)	Je reconnais dans le travail d'exploitation du potentiel d'optimisation des processus, de l'assurance qualité et des flux de matières, et documente ces constatations à l'intention de mon supérieur. (C3).	
e2.2		Je prends toutes les mesures nécessaires pour assurer une parfaite transition entre les étapes des processus. (C3)	
e2.3		Je reconnais dans le travail d'exploitation les temps morts, temps d'attente et interruptions, et prend au sein de ma sphère de responsabilité les mesures nécessaires pour optimiser le processus, ou alors je transmets à mon supérieur mes propositions. (C4)	
e2.4		Je reconnais dans l'exploitation des pannes et prend dans le cadre de ma sphère de responsabilité les mesures	

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
		immédiates nécessaires, informe les responsables des autres étapes du processus, de même que mon supérieur. (C4)	

### Compétence opérationnelle e3 – Protéger l'environnement

Ils respectent dans leur sphère de travail les prescriptions légales et internes de l'entreprise concernant la protection de l'environnement. Ils documentent ce respect selon les consignes de l'entreprise.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
e3.1	J'énumère les prescriptions légales pour la protection de la nature et de l'environnement, et explique les conséquences pour le travail quotidien. (C2)	Je respecte dans mon activité professionnelle journalière les règles usuelles et celles de l'entreprise concernant la protection de la nature et de l'environnement. (C3)	
e3.2	J'explique les profits d'un système de gestion de l'environnement pour une entreprise de recyclage. (C2)		
e3.3	J'explique, pour une entreprise de recyclage, le but de normes de sécurité et normes environnementales dépassant les prescriptions légales. (C2)		

### Compétence opérationnelle e4 – Economiser les ressources

Durant tous les travaux du processus de recyclage, ils veillent à l'économie de l'énergie et des ressources.

N°.	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs CI
e4.1	J'explique les relations de base de l'écologie, des circuits de matières et des flux d'énergies. (C2)		
e4.2	Je décris l'importance économique, écologique et sociale d'une utilisation responsable et parcimonieuse de l'énergie et des matières premières. (C2)	Je reconnais dans l'entreprise du potentiel d'économie d'énergie et de matières premières, je documente mes constatations à l'intention de mon supérieur. (C4)	
e4.3	J'explique l'avantage économique, écologique et social du gain et de la valorisation de matières secondaires comme une contribution à l'économie des ressources naturelles. (C2)		
e4.4	Je décris, à l'aide d'un exemple tiré de la pratique, des règles de comportement et des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité des ressources et de l'énergie dans le processus du recyclage. (C2)	Dans mon activité professionnelle quotidienne, je respecte les exigences internes de l'entreprise concernant la consommation d'énergie et de matières premières, et j'applique des mesures concrètes (éclairage, chauffage, aération, climatisation, eau, véhicules, machines). (C3)	
e4.5	Je décris des exemples d'innovations dans la technique du tri, de même que les développements et les tendances pour les fractions du recyclage. (C2)		

## Elaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 23 juillet 2018 sur la formation professionnelle initiale de recycleuse / recycleur avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Winterthur, le 23 juillet 2018

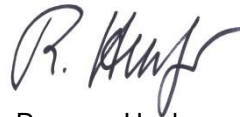
Association Formation Recyclage Suisse (R-Suisse)

Le président



Kurt Kohler

La secrétaire générale



Romana Heuberger

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 23 juillet 2018  
Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation



Remy Hübschi  
Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continue

## Annexe 1 :

### Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de recycleuse CFC / recycleur CFC	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation ( <a href="http://www.bvz.admin.ch">www.bvz.admin.ch</a> > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique ( <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html">www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</a> )
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de recycleuse CFC / recycleur CFC	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Dossier de formation	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Rapport de formation	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a>
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a>
Programme de formation pour les entreprises formatrices	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Programme de formation pour les cours interentreprises	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	R-Suisse, <a href="http://www.r-suisse-fr.ch">www.r-suisse-fr.ch</a>

## Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de recycleuse CFC / recycleur CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissances, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérégations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
3a	Travaux qui dépassent objectivement les capacités physiques des jeunes 1) Manipulation manuelle de lourdes charges ou déplacement fréquent de charges 2) Travaux d'une durée relativement longue ou répétitifs s'effectuant dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation
4a	Travaux permanents s'effectuant, pour des raisons techniques, à des températures supérieures à 30° C ou égales ou inférieures à 0° C.
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif).
4d	Travaux s'accompagnant de fortes secousses ou vibrations (vibrations globales du corps et vibrations transmises aux mains et aux bras).
4e	Travaux présentant un danger d'électrisation comme les travaux sur des installations à courant fort sous tension
4j	Travaux exposant à des radiations ionisantes (substances radioactives, installations émettant des radiations ionisantes) dans le champ d'application de l'ordonnance sur la radioprotection (RS 814.501)
5a	Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion
5b	Travaux avec des liquides facilement inflammables avec un point éclair < 30°C (Directive CFST no 1825)
5c	Travaux avec des gaz, vapeurs, aérosols et poussières fines qui, associés à l'air, forment un mélange facilement inflammable.
5d	Travaux avec des substances explosives ou pyrotechniques
6a	Travaux avec des agents chimiques concentrés nocifs, assortis d'une des phrases R suivantes figurant dans l'OChim <sup>2</sup> 1. Substances avec effets irréversibles très graves (R39 / H370), 2. Substances pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation (désignées par « S » dans la liste « Valeurs limites d'exposition aux postes de travail » ; R42 / H334), 3. Substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (désignées par « S » dans la liste « Valeurs limites d'exposition aux postes de travail » ; R43 / H317), 6. Substances risquant d'avoir des effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée (R48 / H372 et H373)
6b	Substances risquant d'avoir des effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée (R48 / H372 et H373)
6c	Travaux lors desquels des fibres d'amiante peuvent être libérés dans l'air
7a	Triage de matériaux usagés tels que le papier et le carton, le linge sale et non désinfecté, les crins, les soies de porc et les peaux
8a	Travaux avec des outils de travail présentant des risques d'accidents dont on peut supposer que les jeunes, du fait de leur conscience insuffisante des risques ou de leur manque d'expérience ou de formation, ne peuvent ni les identifier ni les prévenir
8b	Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement 1. Chariots-élévateurs, outils de levage et chargeuses (chargeuse à pneus, grue) 2. Éléments non contrôlés en mouvement (basculement, balancement, roulement, glissement ou projection d'éléments) 3. Éléments de machine non protégés en mouvement (zones d'écrasement, de cisaillement, de choc, de coupure, de perforation, d'entraînement, de happement)
8c	Travaux sur des machines ou des systèmes dans des conditions de service particulières / lors de la maintenance, présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels.
8d	Travaux impliquant des éléments qui comportent des surfaces dangereuses (coins, angles, pointes, arêtes vives, rugosité)
9b	Travaux exposant au risque de chute d'objets, comme dans les entrepôts de panneaux ou les magasins à hauts rayonnages
9d	Travaux s'effectuant dans des espaces confinés (travaux de démontage lors de la déconstruction)
9e	Travaux exposant à un risque d'éboulement (travaux de démontage lors de la déconstruction)
10a	Travaux exposant à un risque de chute : à des postes de travail surélevés (p. ex. échelles, rampes, plates-formes élévatrices dans la déconstruction)
11a	Travaux dans un espace présentant une teneur volumique d'oxygène dans l'air de moins de 19 % (travaux de démontage lors de la déconstruction)
12b	Travaux dans une zone de trafic de manœuvre (voies ferrées de raccordement)

<sup>2</sup> Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ordonnance sur les produits chimiques, RS 813.11)

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) <sup>4</sup>	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>3</sup> de l'entreprise			Surveillance des personnes en formation			
				Formation	Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation	En permanence	Fréquentement	Occasionnellement	
<i>Manipuler et être en contact avec des matières valorisables et des substances dangereuses dans l'ensemble du processus de recyclage</i>	<input type="checkbox"/> Manipulation et déplacement manuelle de lourdes charges <input type="checkbox"/> Positions de travail défavorables ou postures forcées <input type="checkbox"/> Activités et mouvements défavorables hautement répétitifs	<b>3a</b>	Règles pour la manipulation et le déplacement de lourdes charges (par ex. BR Suva 44018.F - Soulever et porter correctement une charge), et utilisation de moyens d'exploitation disponibles. Manutention de charges (BR CFST, 6245.F) et « Soulever et porter les charges correctement » (BR CFST, 6091/7.F). Ordonner de la variation, de la récupération et des pauses. Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (article 25 charges, al. 2).	1 <sup>ère</sup> AA	1 <sup>ère</sup> (CI 1.)	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	<b>Au début de l'apprentissage</b> a) <u>Information de base</u> ➤ Dangers au poste de travail ➤ Substances dangereuses ➤ Ergonomie au poste de travail ➤ Prescriptions de sécurité légales et de l'entreprise ➤ Organisation des secours	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
	<input type="checkbox"/> Travaux s'effectuant à des températures extrêmes (hangars, entrepôts, extérieur)	<b>4a</b>	Comportement, habillement, EPI et mesures de protection contre la chaleur et le froid.	1 <sup>ère</sup> AA	1 <sup>ère</sup> (CI 1.)	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	b) <u>Instructions</u> ➤ Comportements surs (mesures et dispositifs de sécurité, EPI) ➤ Identification et manipulation des substances dangereuses (mesures de protection, EPI)	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
	<input type="checkbox"/> Bruit dangereux pour l'ouïe <input type="checkbox"/> Vibrations, secousses	<b>4c</b> <b>4d</b>	CL 67009.F Bruit au poste de travail et EPI contre le bruit (CL 67020.F) ; Vibrations au poste de travail : CL 67070.F et 84037.F Tablette des niveaux sonores pour entreprises de recyclage (Suva 86415)	1 <sup>ère</sup> AA	1 <sup>ère</sup> (CI 1.)	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	➤ Identification et manipulation des substances dangereuses (mesures de protection, EPI) ➤ Consignes de comportement face à des substances inconnues ou de nouvelles situations	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
	<input type="checkbox"/> Radiations ionisantes (contact avec des substances radioactives)	<b>4j</b>	Identification de substances et matériaux radioactifs. Comportement et mesures de protection jusqu'à l'arrivée du chargé de la radioprotection (par ex. BR Suva 66129.F « La radioactivité des débris métalliques ne constitue pas l'exception »). Ordonnance sur la radioprotection (ORaP, CC 814.501)	1 <sup>ère</sup> AA	1 <sup>ère</sup> (CI 1.)	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	➤	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA	-
	<input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Explosion <input type="checkbox"/> Brûlures, cautérisations	<b>5a</b> <b>5b</b> <b>5c</b> <b>5d</b>	Instruire les mesures de protection contre les incendies et explosions internes à l'entreprise, et le comportement en cas d'incidents selon les consignes du plan d'urgence. Identification de substances explosives et mesures de protection.	1 <sup>ère</sup> AA	1 <sup>ère</sup> (CI 1.)	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	<b>Durant tout l'apprentissage</b> ➤ Instruction adéquate lors de la première exécution de chaque activité (informer, montrer et former) du processus de recyclage.	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
	<input type="checkbox"/> Contact avec des substances dangereuses (peau, mains, yeux) <input type="checkbox"/> Intoxication par voie respiratoire d'agents nocifs ou matériaux contaminés <input type="checkbox"/> Sensibilisation des muqueuses et voies respiratoires <input type="checkbox"/> Sensibilisation de la peau, allergie, eczéma <input type="checkbox"/> Blessures des yeux par de la poussière et éclaboussures	<b>6a</b> <b>6b</b>	Identification de substances dangereuses, décision de les réceptionner, de les refuser ou autres mesures. Identification et manipulation de substances dangereuses et matériaux contaminés ainsi que mesures de protection et port des EPI appropriés. Utilisation des EPI spécifiques et mesures pour la protection de la peau, des yeux et voies respiratoires (par ex. BR Suva 44074.F « protection de la peau au travail »). Comportements et gestes de premiers secours (accidents avec des substances dangereuses intoxications, brûlures, autres blessures) selon l'organisation d'urgence de l'entreprise.	1 <sup>ère</sup> AA	1 <sup>ère</sup> (CI 1.)	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	➤ <u>Supervision dans le travail quotidien en entreprise</u> avec correction et répétition de l'instruction. ➤ <u>Protocole de la formation/instruction</u> pour tous les travaux dangereux (dangers, dispositifs et mesures, EPI).	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA

<sup>3</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

<sup>4</sup> Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale »



	<input type="checkbox"/> Inhalation des fibres d'amiante  <input type="checkbox"/> Contact avec des agents biologiques	<b>6c</b>  <b>7a</b>	Identification et manipulation de fibres d'amiante (BR Suva 84047), Mesures de protection et EPI. BR Suva 84065 „Règles vitales amiante - Entreprises de recyclage“.  Utilisation des EPI spécifiques et mesures adéquates pour la protection de la peau, des yeux et des voies respiratoires (par ex. BR Suva 44074.)	1 <sup>ère</sup> AA	1 <sup>ère</sup> (CI 1.)	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	➤ Comme formateur, donner l'exemple lors de tous les travaux. ➤ Substances dangereuses (6a1, 6a2, 6a3, 6a6) : instructions spécifiques aux produits et surveillance appropriée.	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>ème</sup> AA	-	-
<i>Décharger, transporter, mettre stock et charger des matières secondaires avec des élévateurs (objectif évaluateur a3.1) et autres moyens spécifiques de l'entreprise, comme des palans de la catégorie C, grue hydraulique, pelle de chargement (selon les objectifs évaluateurs b1.4, c2.2, c3.1)</i>	<input type="checkbox"/> Moyens de transport et de transbordement en mouvement <input type="checkbox"/> Etre écrasé ou serré (personnes, extrémités) <input type="checkbox"/> Véhicule qui bascule <input type="checkbox"/> Être touché <input type="checkbox"/> Être coincé <input type="checkbox"/> Etre renversé <input type="checkbox"/> Charge qui balance ou bascule, être touché <input type="checkbox"/> Être écrasé <input type="checkbox"/> Collision <input type="checkbox"/> Chute de la charge <input type="checkbox"/> Trafic ferroviaire sur réseau interne à l'entreprise  <input type="checkbox"/> Ne pas entendre / comprendre les signaux acoustiques <input type="checkbox"/> Dangers lors de l'utilisation de chariots élévateurs	<b>8b</b> <b>9b</b> <b>12b</b>	Zones de dangers, positions d'attentes et comportements corrects dans la zone d'action de moyens de transport de de transbordement. Elingage de charges (Doc de formation SUVA 88801). Zones de dangers, positions d'attentes et comportements corrects lors du chargement de moyens de transport ainsi que dans la zone d'action de plateformes d'élévation, de rampe de chargement et plateformes élévatrices, utilisation de moyens de transbordement et aide au chargement. Utilisation de nacelle et rampe de chargement Suva CL 67067.F ; Suva CL 67102.F. Utilisation des EPI adéquats Voies ferrées internes à l'entreprise. Règles pour une exploitation sûre. BR Suva 66124.F et CL 67126 Utilisation d'échelles.	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	Instruction dans l'entreprise lors de la première réalisation de la tâche.  Montrer et exercer en situation réelle.  Montrer l'exemple	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
			Utilisation engins de manutention. – Formation conduite de chariots élévateurs dans le cadre du CI 2.  Support pédagogique Suva 88830 - Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	1 <sup>ère</sup> AA (CI 2)		Instruction durant le CI. Selon besoin répétition avant la première utilisation dans l'entreprise.  Surveillance/supervision dans l'entreprise, contrôle et répétition selon besoin.	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>è</sup> à 3 <sup>è</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
			Utilisation de palans <ul style="list-style-type: none"> <li>Manuel du fabricant</li> <li>Elingues (Brochure Suva 88801.F CL 67017.F)</li> <li>Utilisation correcte de matériel de levage (Suva CL 67158.F)</li> <li>Utilisation de treuil à chaînes et portique</li> <li>Suva CL 67159.F et CL 66120.F</li> <li><a href="http://www.k-bmf.ch/fr/grutier/informations-d-ordre-general">http://www.k-bmf.ch/fr/grutier/informations-d-ordre-general</a></li> </ul>	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA			Utilisation de palans cat. C et élingues seulement après instruction par un agent de l'exploitation disposant d'un certificat de formation	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
			Utilisation de chargeuses sur pneus <ul style="list-style-type: none"> <li>Manuel du fabricant</li> <li>Autorisation/conditions pour conduire des chargeuses</li> <li>Permis cat. F selon <a href="https://fuehrerausweise.ch/fr/categories-de-permis/">https://fuehrerausweise.ch/fr/categories-de-permis/</a></li> </ul>	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA			Utilisation à l'intérieur de l'exploitation avec permis cat. F (dès 16 ans). Premières utilisations sous contrôle d'un agent formé	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA
			Utilisation de grues hydrauliques avec grappin <ul style="list-style-type: none"> <li>Manuel du fabricant</li> <li><a href="http://www.k-bmf.ch/fr/conducteur-de-machines-de-chantier">www.k-bmf.ch/fr/conducteur-de-machines-de-chantier</a></li> <li>Prescriptions cantonales pour la formation</li> <li>Art. 8 OPA (formation, pas de travail seul)</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>è</sup> AA			Utilisation de grues hydrauliques seulement après formation selon les prescriptions cantonales et sous surveillance d'un agent formé	1 <sup>ère</sup> AA	2 <sup>ème</sup> AA	3 <sup>ème</sup> AA

<p><i>Trier et traiter des matériaux à l'aide de machines et outils</i> (Cisailles crocodile, tronçonneuses, meuleuse, scie circulaire, cisailles hydrauliques, perceuse, démontage de pneus, meules à découper, machine à dénuder les câbles, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Piqûres, coupure</li> <li><input type="checkbox"/> Écrasement, être touché</li> <li><input type="checkbox"/> Bruit nocif pour l'ouïe</li> <li><input type="checkbox"/> Poussières et éclats</li> <li><input type="checkbox"/> Vibrations aux bras et mains</li> </ul>	<p><b>4 c</b> <b>4 d</b> <b>8a</b> <b>8d</b></p>	<p>Utilisation et maniement des machines selon prescriptions du fabricant</p> <p>Port/utilisation des EPI spécifiques (tête, yeux, oreilles, mains, habits de sécurité, chaussures de sécurité).</p> <p>Contrôle des dispositifs de protection des machines et vérification de leur fonctionnement.</p>	<p>1<sup>ère</sup> et 2<sup>è</sup> AA</p>	<p>1<sup>ère</sup> AA (CI 1)</p>	<p>1<sup>ère</sup> à 3<sup>è</sup> AA</p>	<p>Instruction lors de la première utilisation. Montrer et exercer en situation réelle (entreprise et CI).</p> <p>Donner/montrer l'exemple</p> <p>Surveillance/supervision dans l'entreprise, contrôle et répétition selon besoin.</p> <p>Protocoles de la formation et des contrôles</p>	<p>1<sup>ère</sup> AA</p>	<p>2<sup>ème</sup> AA</p>	<p>3<sup>ème</sup> AA</p>
<p><i>Entretien et réparation des machines utilisées (en conditions de service particulières)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Électricité / électrocution</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en marche incontrôlée</li> <li><input type="checkbox"/> Chute</li> </ul>	<p><b>4e</b> <b>8c</b> <b>10a</b></p>	<p>Mesures de protection contre les phénomènes électriques dangereux</p> <p>Consignes, mesures de protection et EPI pour les travaux de maintenance à des machines en conditions de service particulières (BR Suva 88813 - Huit règles vitales pour la maintenance).</p> <p>Utilisation des EPI antichute.</p> <p>BR-Suva 88816.F et 84044.F, CL 67064/1 et 67064/2</p>	<p>1<sup>ère</sup> à 3<sup>è</sup> AA</p>	<p>2<sup>ème</sup> AA (CI 2)</p>	<p>1<sup>ère</sup> à 3<sup>è</sup> AA</p>	<p>Formation en situation réelle (CI et en entreprise)</p> <p>Donner/montrer l'exemple</p> <p>Surveillance/supervision dans l'entreprise, contrôle et répétition selon besoin.</p>	<p>1<sup>ère</sup> AA</p>	<p>2<sup>ème</sup> AA</p>	<p>3<sup>ème</sup> AA</p>
<p><i>Travaux de démontage lors de la déconstruction</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Espaces confinés</li> <li><input type="checkbox"/> Risques d'éboulement</li> <li><input type="checkbox"/> Teneur réduite en oxygène dans l'air</li> </ul>	<p><b>9d</b> <b>9e</b> <b>11a</b></p>	<p>Consignes, mesures de protection et EPI pour les travaux de déconstruction (éboulement, chute, sécurisation), travaux dans des espaces confinés (ventilation forcée, sécurisation par une deuxième personne).</p> <p>BR Suva 44040 Travaux dans des locaux exigus.</p> <p>CL 67151.F Travaux de déconstruction et de démolition</p>	<p>1<sup>ère</sup> à 3<sup>è</sup> AA</p>	<p>1<sup>ère</sup> à 3<sup>è</sup> AA</p>	<p>1<sup>ère</sup> à 3<sup>è</sup> AA</p>	<p>Instruction/formation sur site par le formateur et une autre personne qualifiée (interdiction du travail seul).</p> <p>Après instruction et si la formation est consolidée, l'apprenant peut exécuter ces tâches sous surveillance avec le formateur ou une autre personne qualifiée.</p>	<p>1<sup>ère</sup> à 2<sup>è</sup> AA</p>	<p>3<sup>ème</sup> AA</p>	<p>--</p>

**Légende :** CI : cours interentreprises ; EP : école professionnelle ; AA : année d'apprentissage,

## Glossaire

(\* voir *Lexique de la formation professionnelle*, 4<sup>e</sup> édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, [www.lex.formation-prof.ch](http://www.lex.formation-prof.ch))

### **Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)**

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences « savoirs », « aptitudes » et « compétences ». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

### **Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)**

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr<sup>5</sup>.

### **Compétence opérationnelle**

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

### **Cours interentreprises (CI)\***

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

### **Domaine de compétences opérationnelles**

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

### **Domaines de qualification\***

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification « travail pratique »** : Le travail pratique peut revêtir deux formes : celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification « connaissances professionnelles »** : L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification « culture générale »** : Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.<sup>6</sup> Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification « connaissances professionnelles »

---

<sup>5</sup> RS 412.10

<sup>6</sup> RS 412.101.241

### **Dossier de formation\***

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

### **Enseignement des connaissances professionnelles**

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

### **Entreprise formatrice\***

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

### **Lieux de formation\***

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale : l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

### **Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale**

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

### **Objectifs évaluateurs**

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

### **Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation ; orfo)**

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

### **Organisation du monde du travail (Ortra)\***

Dénomination collective, l'expression « organisations du monde du travail » désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

### **Partenariat sur la formation professionnelle\***

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

### **Personne en formation\***

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

### **Plan de formation**

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra.

### **Procédure de qualification\***

L'expression « procédure de qualification » est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

### **Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

### **Rapport de formation\***

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

### **Responsables de la formation professionnelle\***

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire : formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

### **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

### **Travail pratique prescrit (TPP)\***

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

## Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

### 1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants :

- La connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail ;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles ;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

### 2. Compétences méthodologiques

#### 2.1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, les recycleurs CFC utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

#### 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les recycleurs CFC appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

#### 2.3 Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises de recyclage, l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les recycleurs CFC en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable pour l'entreprise et pour leur propre apprentissage.

#### 2.4 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement. Les recycleurs CFC analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

#### 2.5 Techniques de présentation

Les résultats d'une entreprise sont fortement influencés par la manière dont ses produits et services sont présentés aux clients. Les recycleurs CFC connaissent et maîtrisent les techniques et les supports de présentation, et les utilisent conformément à la situation.

#### 2.6 Comportement écologique

Les recycleurs CFC sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

#### 2.7 Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les recycleurs CFC sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

### **3. Compétences sociales**

#### **3.1 Capacité à communiquer**

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi les recycleurs CFC font preuve de franchise et de spontanéité dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

#### **3.2 Capacité à gérer des conflits**

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les recycleurs CFC en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

#### **3.3 Aptitude au travail en équipe**

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si les recycleurs CFC travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

### **4. Compétences personnelles**

#### **4.1 Capacité à analyser sa pratique**

Les recycleurs CFC sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

#### **4.2 Autonomie et responsabilité**

Dans leur activité professionnelle, les recycleurs CFC sont co-responsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et agissent en conséquence.

#### **4.3 Résistance au stress**

Les recycleurs CFC sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

#### **4.4 Flexibilité**

Les recycleurs CFC sont capables de s'adapter aux changements et aux nouvelles situations tout en contribuant aux aménagements qui s'imposent.

#### **4.5 Performance et comportement au travail**

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les recycleurs CFC s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités : ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

#### **4.6 Apprentissage tout au long de la vie**

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et d'apprendre tout au long de la vie. Les recycleurs CFC sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.